



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 040

10 octobre 2014

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- Assises de l'apprentissage
- Apprentissage des jeunes âgés de moins de 15 ans
- Conférence Nationale sur l'Evaluation
- Redoublement ou des élèves pas égaux...
- JNDJ

Commissions Info

- Formation Innovation
- Institution & Chefs d'établissement
- Ministères

Formations technologiques & professionnelles

- STI2D
- Socle commun : consultation
- Audition nationale sur les filières courtes

Formation continue

- Découverte des outils au service des réunions

Vie de l'Union

- Nouveaux chefs d'établ.
- Formation des nouveaux chefs d'établ. de l'ETP
- Congrès de l'Union
- Les élèves n'ont pas seulement une mémoire et des mains...

Vie des régions

- Nord Pas de Calais
- Ile de France
- Convention des DR

Vie des établissements

- L'ETP à l'honneur
- Les Sœurs de Don Bosco

International

- « Erasmus + »

En droite ligne

- Perte d'un téléphone confisqué

Question du mois

- Stages en entreprise
- Temps partiel en CFC/CFA

EDITORIAL



Chef d'établissement depuis 15 ans, après être passé par le Nord-Pas de Calais, puis la Bourgogne, je suis arrivé dans le Morbihan il y a 4 ans à la direction d'un lycée polyvalent. Dès la seconde année en Bretagne, le poste de délégué départemental de l'UNETP étant vacant, j'ai été élu par mes pairs à cette fonction. Honoré et convaincu de l'importance de cette mission, je l'ai acceptée.

Il y a un peu plus d'un an, j'ai exprimé à mes collègues Bretons, que s'ils souhaitaient un représentant au conseil d'administration national, je pouvais être celui-là, ils m'ont choisi, et vous m'avez élu.

Avec peu de recul de ce mandat national, mais avec une conviction profonde de l'importance de notre institution, je voudrais vous faire partager quelques réflexions.

Nous avons tous mesuré dans nos établissements différents éléments tels que la décentralisation qui bouscule nos relations avec le rectorat et la région, la diminution ou la compression de nos moyens de DGH, la charge de travail demandée aux enseignants qui pèsent sur nos relations sociales, le transfert de charges administratives qui alourdit notre travail et celui de nos collaborateurs, d'enquêtes à répétitions, de la nécessité d'être toujours plus performants (mesures de résultats aux examens, de valeurs ajoutée, de taux d'accès d'une classe à l'autre)... Tout ceci nous invite, voire nous contraint, à nous recentrer sur notre fonctionnement interne, à gérer les problèmes les uns après les autres, à nous replier...

A mon sens, c'est tout l'inverse qu'il nous faut faire !

D'abord il ne faut pas rester seul. Notre métier, nous le savons, peut nous amener à l'isolement et, bien que le rôle d'un chef soit de choisir, il faut que ces choix puissent se faire éclairés de discussions, de débats, d'alternatives et d'avis. Ensuite, notre rôle de chef d'établissement ne peut pas se limiter à une simple gestion opérationnelle et redondante d'une année sur l'autre, si parfaite soit-elle, de notre lycée. Il nous faut nous ouvrir à la nouveauté, aux expérimentations, voir d'autres choses que l'habituel, avoir une politique stratégique, une visée de développement, à imaginer l'inimaginable, à inventer... à changer de paradigmes.

Seul, pour prendre une décision, avec le simple recul de notre propre expérience, cela peut s'avérer difficile, parfois dangereux. Seul pour exprimer une demande, ou un désaccord face à l'inspection académique, un IPR ou au recteur, quelle est dans ce cas la portée de notre voix ?

C'est collectivement que nous devons nous exprimer pour tenter de faire évoluer les choses, c'est ensemble que nous devons réfléchir, comparer, partager...

Je suis totalement convaincu de l'utilité de nos instances de représentation de chefs d'établissement tant dans la défense des intérêts de nos établissements que celle de notre fonction de Chef d'établissement.

L'UNETP est pour moi la seule organisation professionnelle qui, de par sa transversalité, son histoire et son objet, est à même de porter la voix de nos lycées professionnels et technologiques, de défendre notre spécificité tant au sein du système éducatif qu'au sein même de l'enseignement catholique.

Je vous invite, cher(e) collègue, à renouveler votre adhésion, à participer aux rencontres régionales, à vous investir dans l'UNETP au niveau local, et aussi au niveau national, et à en faire l'écho au plus grand nombre.

Manuel Krzyzosiak,
un Administrateur Breton



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

VOTRE AGENDA UNETP

Congrès de l'UNETP

- 4 & 5 décembre 2014 - Lyon

Bureaux

- 06.11.14
- 16.12.14
- 06.02.15
- 19.03.15
- 09.04.15
- 20.05.15
- 18.06.15
- 25.08.15

Conseils d'administration

- 17.10.14
- 07.11.14
- 14 & 15.01.15
- 20.03.15
- 21.05.15
- 19.06.15
- 08.07.15
- 18.09.15

Convention des DR

- 21.10.15
- 26.03.15

Formation des Nouveaux Chefs d'Établissement dans l'ETP

- 21.10.14

Formation des Représentant Nationaux

- 14 & 15.01.15

Réunions régionales

- Provence-Alpes
17.11.14
- Rhône-Alpes Lyon
15.10.14

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Les assises de l'apprentissage

Lors de la conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014, le gouvernement a affiché une volonté de relancer l'apprentissage en France en définissant des actions prioritaires et en fixant des objectifs chiffrés.

Les recteurs auront pour consigne d'atteindre 60 000 apprentis dans les établissements publics en 2017 (soit une augmentation de 50 %). La fonction publique, quant à elle, se voit fixer l'objectif d'atteindre 10 000 apprentis recrutés dans ses rangs à la rentrée 2016 (contre 700 aujourd'hui !).

Fin juillet, le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures en faveur de l'apprentissage dont 200 millions d'euros d'aide ou encore une prime de 1000 euros à destination des entreprises de moins de 50 salariés pour l'embauche d'un premier apprenti. Cette dernière est modifiée dès cette rentrée : étendue aux entreprises de moins de 250 salariés, versée pour les entreprises qui n'avaient pas d'apprenti l'an passé ou qui prennent des apprentis supplémentaires, prorogée pour les années suivantes en cas de conclusion d'un accord de branche, cumulable avec celle de 1000 euros versée par les régions pour les entreprises de moins de 11 salariés.

Le gouvernement souhaite simplifier le recrutement d'un apprenti, en particulier pour les petites entreprises et les administrations. Pour cela, il veut offrir au jeune une aide pendant la totalité de son parcours d'apprenti (préparation, levée des difficultés pratiques, prévention de la rupture, suivi de la sortie de contrat). Il prévoit un appui administratif et technique

aux employeurs (recherche d'apprentis, élaboration du contrat, élaboration du document unique d'évaluation des risques, etc.) ainsi qu'un conseil méthodologique aux maîtres d'apprentissage (lien avec les familles, lien avec les CFA, encadrement de l'apprenti, prévention des différends).

Il est prévu d'établir un « statut de l'apprenti » avec un socle complet de droits et de prestations ; les droits des apprentis devraient être alignés sur ceux des lycéens ou des étudiants. Des concertations interprofessionnelles devraient rendre la rémunération des apprentis plus attractive. Une enveloppe de 14 millions d'euros permettra à tous les territoires de mettre en place des prestations d'aide pour les jeunes : aides à la mobilité, au logement, etc. Par ailleurs, un décret à venir permettra la prise en compte des périodes d'apprentissage pour le calcul des droits à la retraite (la loi sur les retraites du 20 janvier dernier avait déjà abaissé le montant du salaire annuel afin de valider les quatre trimestres d'une année dès lors que la rémunération de l'apprenti dépasse 33 % du SMIC).

Une batterie d'actions sont envisagées pour faciliter le recrutement des apprentis et sécuriser leur cadre d'emploi : évolution des règles encadrant la rupture du contrat d'apprentissage afin de mieux anticiper, prévenir ou traiter les fins de contrats unilatérales ; protection des apprentis contre les risques inhérents à certains travaux dangereux ; incitation pour les attributaires de marchés publics à recourir à des apprentis ; débloquer de 20 millions

d'euros pour assurer les rémunérations d'apprentis dans la fonction publique ; dématérialisation des démarches liées à l'enregistrement des contrats d'apprentissage...

Des mesures seront aussi prises pour reconnaître les compétences et l'implication des maîtres d'apprentissage comme par exemple la création d'un CQP interprofessionnel, l'abondement du compte personnel de formation du maître, la généralisation de rétributions financières.

Le gouvernement souhaite que l'apprentissage devienne une voie d'accès à la formation initiale à égale dignité avec les autres et les recteurs ont reçu des instructions pour faire du développement de l'apprentissage une priorité dans les établissements publics d'enseignement. L'accès à des parcours mixtes (scolaires et/ou apprentissage) sera favorisé. Par ailleurs, l'Éducation Nationale va développer la pratique d'au moins deux sessions annuelles d'exams, pour que les CFA puissent prévoir des entrées en apprentissage tout au long de l'année. La découverte de l'apprentissage sera incluse dans le parcours individuel d'orientation des élèves.

Pôle Emploi développera un effort de prospection en faveur des offres d'apprentissage, il aidera aussi au recrutement d'apprentis. Dans ce cadre, il mettra en place une bourse web de l'apprentissage.

Les Régions seront impliquées en consacrant le produit de la taxe d'apprentissage exclusivement au développement de l'apprentissage, en renforçant leur collaboration avec l'État pour élaborer la carte des formations



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

professionnelles initiales. L'Etat, les Régions, les partenaires sociaux et les organismes consulaires s'impliqueront, pour leurs domaines de compétences respectifs, dans la mise en œuvre

d'une prospective sur les besoins en apprentissage. Le gouvernement entend mobiliser largement tous les acteurs pour développer l'apprentissage, en faisant un effort particulier sur les

certifications de niveau V et IV qui ont été les plus touchées ces dernières années par la baisse du nombre d'apprentis.

[JFF]

Apprentissage des jeunes âgés de moins de 15 ans

Le journal officiel paru le 12 septembre 2014 donne des règles sur les conditions d'accès pour les jeunes âgés de 14 ans au dispositif de pré-apprentissage, en principe réservé aux élèves ayant 15 ans révolus.

Dans le décret n° 2014-1031 du 10 septembre 2014 sur l'apprentissage pris en application de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle ([cliquez ici pour y accéder](#)), il est notifié que les jeunes qui atteignent l'âge de quinze ans avant le

31 décembre et qui ont « accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire » peuvent être inscrits, sous statut scolaire, dans un lycée professionnel ou dans un CFA pour débiter une formation « conduisant à la délivrance d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle » enregistré au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).

La formation, qui est rémunérée, comprend « des périodes de

formation en milieu professionnel ».

Ce décret tire les conséquences, pour l'ensemble des textes réglementaires préexistants, de diverses modifications introduites par la loi. En effet, plusieurs articles du code du travail relatifs au contenu ou aux modifications des conventions de création de CFA sont simplifiés ou abrogés.

[VG]

Conférence Nationale sur l'Evaluation

Le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche organise une conférence nationale sur l'évaluation des élèves. Un jury composé de 15 professionnels de l'éducation et de 15 usagers (9 parents d'élèves, 3 lycéens ou étudiants, 3 membres d'associations) va être constitué à partir des candidatures qui ont été déposées en septembre. L'Union, ès qualité, a manifesté son désir de faire partie de ce jury.

En octobre et novembre, des contributions pourront être enregistrées sur un site dédié ([cliquez ici](#)).

L'Union vous engage vivement à mettre en place une réflexion

dans votre établissement et à participer à cette consultation.

Pour réaliser vos objectifs d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, de lutte contre l'échec scolaire et de réussite des jeunes les plus défavorisés, l'évaluation des élèves est un important facteur à faire évoluer. Beaucoup d'entre vous ont déjà développé des systèmes originaux qui peuvent alimenter cette réflexion nationale de façon très constructive. Les faire connaître par votre contribution en ligne est également le moyen de participer activement à l'action menée par le Ministère.

Tout au long du mois de novembre, le jury se réunira

pour analyser les contributions reçues et, début décembre, des auditions et des débats publics seront organisés.

La conférence se terminera par trois jours de travaux, les 11, 12 et 13 décembre, à l'issue desquels le jury remettra ses recommandations à Madame la Ministre de l'Education Nationale.

En début d'année 2015, au regard de ces recommandations, des décisions seront prises. Elles devraient être applicables dès la prochaine rentrée scolaire.

[CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Redoublement ou des élèves pas égaux...

D'après une note publiée par l'OCDE le 23 septembre 2014, « les élèves ne sont pas égaux face au redoublement ».

En France, à niveau scolaire égal, un élève de milieu défavorisé redouble 2 fois plus qu'un élève de milieu favorisé.

L'OCDE préconise de remplacer le redoublement par des heures d'enseignement supplémentaires, pour les élèves en difficulté, et par une adaptation des enseignements à leurs besoins, afin qu'ils rattrapent le niveau demandé.

Trop souvent, il est constaté que les jeunes de milieux défavo-

risés en difficulté scolaire n'ont pas la possibilité d'avoir accès à des cours de soutien par rapport aux élèves favorisés.

Le redoublement devient, pour eux, la seule alternative et cela est ressenti souvent comme une sanction.

La France se place dans les pays européens qui recourent le plus au redoublement (avec l'Espagne, le Portugal, le Luxembourg, la Belgique).

L'étude montre que 20 % des élèves de seconde générale et technologique sont en « retard », contre 60 % en seconde professionnelle et 80 % en

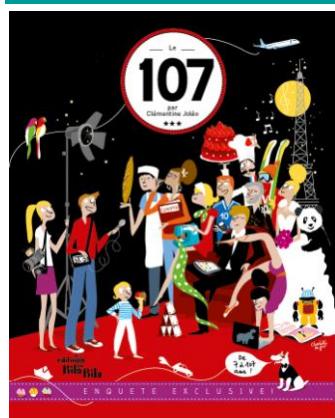
première année de CAP. Dans la voie générale, les redoublements sont plus stratégiques, avec un souhait des parents d'obtenir l'orientation désirée pour leur enfant et d'éviter ainsi le lycée professionnel.

Ces derniers peuvent en effet faire appel des décisions des établissements tant dans le primaire que dans le secondaire.

Il n'est pas inutile de rappeler que pour les classes liées à l'orientation, le redoublement est accordé de droit en cas de demande des parents.

[VG]

Journée Nationale Des Jeunes



Depuis plusieurs mois, l'Union soutient l'action de Bila Bila qui veut faire découvrir l'entreprise et l'entrepreneuriat aux jeunes.

Lors du congrès de Versailles, chaque congressiste s'est vu remettre le livre « Destination 107 », puis vous avez pu soutenir ses actions en fin d'année scolaire.

Cette fois-ci, Bila Bila a décidé de se mobiliser pour la Journée Nationale Des Jeunes (JNDJ) prévue le 20 novembre 2014 dont le thème de cette 4^e édition est « l'inspiration ».

L'objet de cette journée est d'ouvrir les jeunes à leur avenir

en entreprise par des actions concrètes opérées sur l'ensemble du territoire et relayées par les médias.

Voilà pourquoi le thème de l'INSPIRATION de la JNDJ a « imposé » à Clémentine Jolé d'offrir, gratuitement, le téléchargement de la nouvelle version numérique du livre le « 107 ».

Des établissements de l'Union ayant soutenu l'initiative de Bila Bila, vous pourrez profiter de cette offre.

Du 17 au 24 novembre 2014, ainsi que pendant toute la durée des vacances de Noël 2014, le téléchargement du « 107 » sera absolument gratuit. Alors, d'un clic, rendez-vous sur l'Apple store et Google Play :

1. Sélectionnez et installez l'Appli du BILA BILA sur vos tablettes et smartphones ;
2. Choisissez le « 107 » (son prix habituel de 14,99€ devient exceptionnellement « Gratuit ») ;
3. Téléchargez le « 107 », puis laissez-vous gagner

par la magie du partenariat de la JNDJ et du Bila Bila ;

4. Si ce n'est déjà fait, continuez l'Aventure du « 107 » avec l'Atelier du Bila Bila en vous rendant sur www.bilabila.fr

Enfin, décidez, vous aussi, de soutenir la JNDJ en participant à cet événement le 20 novembre prochain en mettant en place des rencontres entre vos jeunes et des professionnels sur leur lieu de travail ou en invitant des intervenants au sein de votre établissement... plus d'infos sur : www.jndj.org

Pour l'avenir des jeunes, nous comptons sur vous !

N'hésitez pas à nous faire part des actions que vous mènerez à cette occasion ainsi qu'au titre de la semaine mondiale de l'entrepreneuriat et de la semaine école entreprise, qui se déroulent au même moment, afin que nous les relayions dans « Le Michelet ».

[JP]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

OPCALIA SPP EP exceptionnelle (14.09.14)

Les résultats présentés lors de la section paritaire professionnelle de l'enseignement privé sont exceptionnellement bons. Une enveloppe de reliquats peut être répartie à une sélection d'établissements qui se sont vus

refuser des départs en formation.

Le plan de formation manque de fonds et la professionnalisation n'utilise pas tout ce qui est mis à sa disposition ; les répartitions de financement ne sont pas complètement maîtrisées.

Il faut sérieusement se pencher sur un meilleur emploi des fonds, donc sur une gestion prévisionnelle des emplois et compétences ; ce sera aussi anticiper les évolutions générées par la nouvelle Loi sur la formation professionnelle.

[PhM]

Institution & chefs d'établissement

Commission Permanente (26.09.14)

Lors de cette rencontre, les points suivants ont été traités :

- **Rentrée 2014 :**
Il est constaté une hausse des effectifs mais, compte tenu de la progression globale des effectifs (public + privé), notre « poids relatif » tendrait à baisser.
Pour le 1^{er} degré, 7 400 élèves de plus ont été accueillis. Dans le 2nd degré, 2 300 jeunes comptabilisés en plus par rapport à l'année passée.
Une analyse détaillée est en cours de réalisation.
- **Rentrée 2015 :**

Les moyens seront affectés selon des contraintes et des axes politiques définis par la commission permanente. Pour l'année à venir, deux contraintes vont impacter nos moyens : l'augmentation des décharges de chefs d'établissement du 1^{er} degré et les nouvelles Obligations Réglementaires de Service (ORS) des enseignants (décret d'août 2014).

D'autre part, des orientations politiques ont été définies :

- Continuer le développement de l'enseignement catholique, notamment par la poursuite du redéploiement des moyens entre les académies en perte

d'effectifs et les académies en progression, tout en gardant le souci d'une politique de présence sur l'ensemble du territoire ;

- Dotation pour le plan de la réussite éducative pour tous ;
- Dotation pour des décharges concernant des enseignants qui interviennent en formation initiale des maîtres dans les ISFEC (nouveau dispositif, maximum 4 heures par enseignant) ;
- Dotation pour augmenter le budget suppléances.

[BM]

Ministères / Monde Economique / Partenariats

Conseil Supérieur de l'Éducation (08.10.14)

La Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'est exprimée devant le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) extraordinaire dédié à l'évaluation des élèves.

Najat Vallaud-Belkacem a rappelé que les programmes doivent être renouvelés et pensés en pleine cohérence avec le nouveau socle commun de connaissances,

de compétences et de culture pour qu'ensuite l'évaluation des élèves les encourage à apprendre et à progresser.

Le socle commun devra permettre à tous les élèves la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel, et devra les préparer à l'exercice de la citoyenneté.

Les programmes doivent être clairs pour tous et leurs objectifs partagés par tous : ensei-

gnants, élèves et, bien sûr, parents d'élèves.

Le collège unique du XXI^e siècle ne doit pas être un collège uniforme. Il devra articuler les temps du disciplinaire et de l'interdisciplinaire et offrir aux élèves un parcours d'éducation artistique et culturelle, et un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES SIGLES DU MOIS

- **API**
Actualisation du Potentiel Intellectuel
- **Bac Pro ARCU**
Accueil - Relation Clients et Usagers
- **BOP**
Budget Opérationnel de Programme
- **CPRDF**
Contrat de Plan Régional de Développement des Formations
- **GPEC**
Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- **GRH**
Gestion des Ressources Humaines
- **IPR**
Inspecteur Pédagogique Régional
- **LOLF**
Loi Organique relative aux Lois de Finances
- **OCDE**
Organisation de Coopération et de Développement Economiques
- **SAIO**
Service Académique d'Information et d'Orientation
- **STI2D**
Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

Les cinq questions posées dans le cadre de la Conférence nationale sur l'évaluation des élèves, à savoir :

- les formes d'évaluation au service des apprentissages des élèves,
 - l'information donnée aux familles,
 - la place de la notation,
 - les moments de l'évaluation dans les parcours,
 - le rôle de l'évaluation dans les choix d'orientation et les procédures d'affectation,
- ont été débattues en présence de la Ministre.

Elle a rappelé :

- que le débat est complexe et qu'il est de notre responsabilité qu'il ne soit pas caricaturé ;
- qu'il ne s'agit pas de supprimer les notes du système scolaire français, ni d'interdire les zéros ;
- que l'effort ne doit pas être banni de l'école et que nous ne devons pas renoncer à la promotion d'une élite.

Il s'agit de penser un système d'évaluation qui crée les conditions de l'acquisition des savoirs fondamentaux par tous

les élèves. En effet, la participation, l'estime de soi, la motivation sont des facteurs qui contribuent directement à l'élévation du niveau des élèves.

La composition du jury de la Conférence devrait être connue prochainement.

Ses conclusions seront remises à l'issue de deux grandes journées d'auditions et de débats publics en décembre, auxquelles les membres du Conseil Supérieur de l'Education sont conviés. L'Union y sera donc présente.

[BCM]

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

STI2D

Suite au suicide d'un enseignant de STI2D (Bac Technologique Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable) dans l'Académie d'Aix-Marseille, le Ministère de l'Education Nationale est devenu très attentif à la santé physique et morale des enseignants de cette série.

A ce titre, il a commandé une étude dont les résultats ont été publiés le 24 juin 2014. Sur plus de 3000 interrogés 1305 enseignants de cette série ont répondu ([cliquez ici pour accéder à l'étude](#)).

« Anxiété, mésestime de son travail, souhait de partir... », voilà les maîtres mots qui ressortent.

Le lourd impact de la réforme de 2011 pèse sur le vécu des enseignants.

On relève notamment les ressentis suivants :

- Charge de travail supplémentaire ;

- Sentiment de ne pas se sentir au niveau ;
- Travail qui empiète de plus en plus sur la vie personnelle ;
- Problème d'élargissement du champ des savoirs ;
- Changement total de métier ;
- Besoin de reconversion professionnelle ;
- Formations trop courtes ou inadaptées ;
- Peu de contacts avec les chefs d'établissement, les chefs de travaux et les IPR ;
- Besoins constants d'aller chercher des informations chez les collègues ;
- Charge supplémentaire d'entretien du matériel ;
- Peu de soutien de la hiérarchie ;
- Sensation d'isolement qui conduit quelquefois à consulter des médecins.

Sur l'ensemble des répondants, 40 % n'enseignent plus dans cette série (plus de la moitié a en charge des classes de BTS,

les autres, des classes de lycées généraux ou des classes de collèges).

36 % envisagent de quitter leur poste de STI2D.

Le processus d'appropriation, d'intégration de la réforme et de ses exigences est toujours en cours.

Cependant, points positifs, certains soulignent les bienfaits de cette nouvelle série :

- Des élèves plus motivés par le caractère innovant et créatif de cette discipline ;
- Leur capacité à aider les élèves en difficultés et à les valoriser.

Il est à noter que, depuis l'an dernier, les IPR sont davantage présents au sein des établissements de façon à rassurer les équipes.

[DR]

*



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Témoignage d'un établissement

Au sein de mon petit établissement, la réforme a été plutôt bien vécue, les professeurs de génie électronique, mécanique et électrotechnique ont suivi, et suivent toujours, les formations, participent régulièrement aux séminaires, croulent sous le travail et multiplient les efforts

pour innover de façon à intéresser les élèves. Tout cela, avec une forte mobilisation de tous (direction, chef de travaux et équipes enseignantes) pour « jongler » avec les emplois du temps de façon à pallier les absences des enseignants de STI2D pendant les périodes de formation.

Cela nous a permis de favoriser l'épanouissement de certains élèves qui auraient décroché sans ces nouvelles séries, les résultats sont là pour le prouver.

[DR
chef d'établissement
de l'Ecole Modèle d'Electronique
à Marseille]

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture : consultation du Ministère

Jusqu'au samedi 18 octobre 2014, le Ministère de l'Education Nationale a engagé une consultation pour recueillir les réactions et les suggestions des personnels de l'Education Nationale et du grand public sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Chaque enseignant a reçu un questionnaire individuel en ligne par un courriel contenant un lien personnalisé.

Par ailleurs, le Ministère met à disposition une adresse mail permettant à ceux qui le souhaitent de donner leur avis.

Trois ressources sont disponibles sur le site dédié :

- des éléments de présentation du projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture par le

Conseil Supérieur des Programmes ;

- le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture émanant du Conseil Supérieur des Programmes ;
- une aide à l'animation pour la consultation dont l'objectif est d'aider les chefs d'établissement à guider la réflexion des équipes pédagogiques et éducatives sur le projet de texte qui est soumis.

Bien que l'UNETP, de par sa spécificité, ne s'occupe que de l'enseignement professionnel et technologique, nous estimons qu'il est de notre devoir de chef d'établissement de répondre à cette enquête et d'inciter les personnels à le faire également.

En effet, ce texte définira « la culture commune qui permettra

à chaque élève de s'engager dans un rapport positif au savoir, de s'insérer dans la société pour y jouer pleinement son rôle de citoyen et de favoriser pour chacun la poursuite de sa formation tout au long de sa vie ».

Ce sera le socle de tout jeune qui arrivera dans une filière technique. Il est donc important que le Ministère de l'Education Nationale connaisse votre avis quant à ce texte.

Par ailleurs, une consultation sur le programme de l'école maternelle a été lancée.

[GS]

*

Pour accéder au site des consultations 2014-2015 du Ministère de l'Education Nationale, [cliquez ici](#).

Audition nationale sur les filières supérieures courtes

L'Assemblée Nationale a mis en place une audition des acteurs et des usagers de l'Education Nationale à propos des filières supérieures courtes BTS et DUT.

L'objectif de cette audition n'est pas de remettre en cause ces filières, ni leur implantation dans les lycées mais d'analyser les conséquences de la Loi du 22 juillet 2013, essentiellement

par rapport aux quotas fixés pour l'entrée des bacheliers professionnels. Le calendrier des rencontres s'établit sur les mois de septembre et octobre.

Madame Sandrine Doucet, présidente de la commission parlementaire concernée, est particulièrement sensibilisée aux sujets d'éducation. Enseignante de profession, elle a participé active-

ment aux travaux du Conseil Supérieur des Programmes.

Le mardi 23 septembre, l'Union a été reçue par la commission, en même temps que la FEP-CFDT.

Il ressort des échanges que les enseignants semblent plus inquiets que les chefs d'établissement sur l'image du BTS auprès des jeunes, suite à l'effet d'annonce successif à la loi de 2013.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Par ailleurs, force est de constater de grandes disparités entre les régions car si l'académie de la Réunion propose des mesures pédagogiques accompagnées de moyens significatifs, d'autres académies accordent quelques heures dans la dotation horaire globale pour mettre en place du soutien en première année de BTS ou des modules de préparation en terminale professionnelle mais, pour la plupart

des académies, il n'y a aucun moyen spécifique.

Une autre différence importante existe entre les académies : le mode de détermination des quotas relatifs à chaque formation dans chaque établissement. Si, dans certaines régions, une réelle concertation positive a eu lieu entre le SAIO et les chefs d'établissement, dans d'autres, un pourcentage a été imposé ; cela a même quelquefois provoqué un refus des chefs d'établis-

sement au titre de la liberté pédagogique conférée par la Loi Debré à l'enseignement privé sous contrat.

Après cette rencontre, l'UNETP a adressé une contribution écrite aux membres de la commission afin de formaliser l'essentiel de ses réflexions sur ce dossier ([cliquez ici pour y accéder](#)).

[CVL]

FORMATION CONTINUE

Découverte des outils au service de la conduite de réunion

Une chose est sûre, nous avons dans nos métiers le souci du partage d'informations, des décisions collégiales, de l'adaptation au temps présent mais surtout de la préparation de l'avenir. De ce fait, la collecte, l'archivage et la visualisation de documents divers et variés nous occupent d'une façon vertigineuse au détriment de la rencontre et des échanges entre les personnes.

Le paperboard*, les affiches, les diaporamas sont toujours et encore utiles mais beaucoup d'entre nous (surtout les visuels) utilisent des logiciels de cartes

heuristiques. En effet, une fois adopté, on ne s'en passe plus et le gain de temps est assez significatif. Prendre des notes et ensuite finaliser le compte-rendu, animer une tempête d'idées** sans en perdre une seule, conduire et suivre un projet, garder la mémoire et les liens en temps réel, travailler en collaboration avec ses collègues... sont des opérations à mener avec des logiciels gratuits ou payants : Mindjet, Mindwiew, Freemind...

Mardi 18 novembre 2014, au siège de l'UNETP, pas de long discours, nous pratiquerons

ensemble et envisagerons l'avenir d'une autre façon !

Pour tout renseignement et inscription, veuillez joindre Delphine Bureau au 01 40 46 71 90 ou par mail :

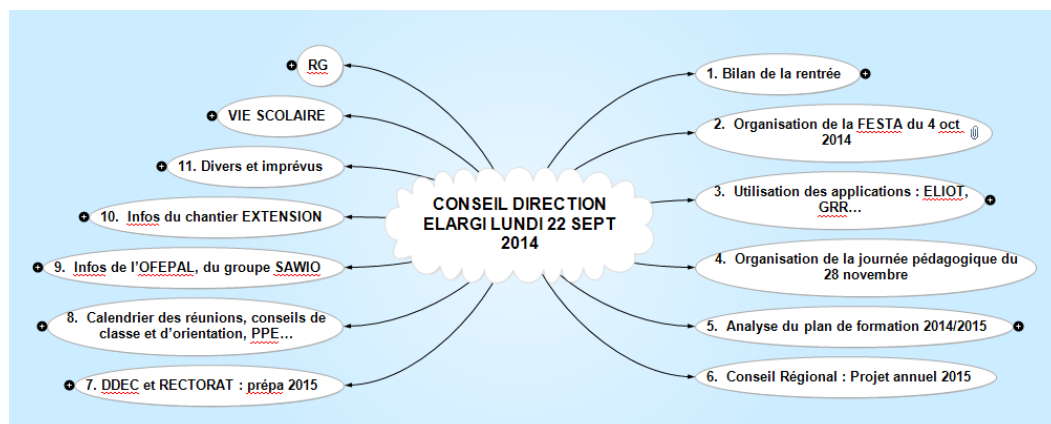
delphine@unetp.org

[GS]

*

*paperboard = chevalet de conférence

**tempête d'idées = brainstorming





Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



VIE DE L'UNION

Nouveaux chefs d'établissement : appel aux délégués régionaux de l'Union

Afin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux chefs d'établissement de l'ETP et de leur faire bénéficier le plus rapidement possible de toutes les informations destinées aux adhérents de l'UNETP (Nouvelles, Michelet, ...), le secrétariat de l'Union a besoin de connaître le plus rapidement possible les changements de direction qui se sont produits dans les régions.

Si ce n'est déjà fait, merci aux délégués régionaux de faire remonter à Nathalie Pozzetto (nathalie@unetp.org) les noms et coordonnées des nouveaux chefs d'établissement de leur région.

En tant que chef d'établissement nouvellement nommé dans un établissement de l'Union, vous pouvez également vous faire connaître directement.

Tous les membres de l'Union sont répertoriés dans la rubrique « *Annuaire* » du site Internet de l'UNETP où sont mentionnés les noms et coordonnées des établissements, les personnes déclarées ainsi que les formations proposées au titre de l'ETP ([pour y accéder, cliquez ici](#)).

[CVL]

Formation des nouveaux chefs d'établissement de l'ETP

L'Union est heureuse d'inviter les chefs d'établissement nouvellement nommés (rentrées scolaires 2013 et 2014) dans l'Enseignement Technique Privé à une formation destinée à leur donner tous les compléments indispensables à leurs nouvelles fonctions.

La première journée de cette formation se déroulera, en présentiel, dans les locaux de l'UNETP. Initialement prévue le jeudi 9 octobre, elle a été reportée au mardi 21 octobre. Ainsi, elle n'empiètera pas sur le temps scolaire pendant lequel, surtout en début d'année, la présence du chef d'établissement dans le lycée est très souvent indispensable. Elle sera également l'occasion pour chacun, autour d'un déjeuner convivial, de rencontrer son délégué régional.

Le programme de cette journée est le suivant :

- les acteurs institutionnels,
- le positionnement de l'ETP dans son environnement et ses représentations,
- le CPRDF, ouvertures et fermetures de formations, définition et rôle de la délégation régionale,
- les partenaires sociaux des deux collèges et les conventions collectives,
- la formation continue et l'apprentissage,
- la taxe d'apprentissage.

La seconde journée sera organisée, en fonction des souhaits des stagiaires, en présentiel ou en formation à distance. Elle portera sur :

- les EAAD et les classifications,

- les différents outils nationaux et régionaux ou académiques,
- le plan de formation de l'Union et les organismes financeurs,
- les réformes LP / LT et les pédagogies spécifiques,
- les approfondissements selon les demandes exprimées par les stagiaires.

Pour permettre au plus grand nombre d'y participer, l'Union prend à sa charge les frais pédagogiques de la formation et la restauration.

Pour vous inscrire, merci de vous adresser à Delphine Bureau :

delphine@unetp.org

[CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



« Vive les écoles plurielles pour des hommes singuliers ! Richesse de l'Homme, richesses pour tous les hommes »

Comme vous le savez, le congrès de l'Union se déroulera les :

**jeudi 4 & vendredi 5
décembre 2014**

à Lyon.

Les deux grands thèmes développés porteront sur les intelligences multiples et le numérique, ces deux sujets étant étroitement liés, le numérique aidant au développement de la multiplicité des intelligences et à la créativité.

La journée du jeudi 4 décembre débutera par des ateliers/carrefours puis une synthèse en table ronde sur les neurosciences et les intelligences multiples dans l'éducation. Elle se poursuivra par une conférence sur les neurosciences et la créativité.

L'après-midi se terminera par une célébration à la Basilique Notre Dame de Fourvière.

La soirée de gala se déroulera en 2 temps : un Son et Lumière à l'Hôtel de Région puis un dîner à la Brasserie Georges avec une animation « Guignol ».

Le vendredi 5 décembre commencera par une table ronde sur le rôle social de l'enseignement technique privé, d'hier et d'au-

jourd'hui, dans les établissements de l'Union.

Elle sera suivie de l'Assemblée générale et de questions d'actualité.

L'après-midi sera consacré à l'Ecole 3.0.

De nombreux intervenants de qualité ont d'ores et déjà confirmé leur venue :

- Monseigneur Philippe Barbarin, Archevêque de Lyon, Primat des Gaules ;
- Père Thierry Magnin, Recteur de l'université catholique de Lyon, Président de la Fédération des universités catholiques d'Europe, Membre de l'académie des technologies ;
- Gervais Sirois, Expert au Centre d'étude et de développement pédagogique (CEDEP) du Canada ;
- Jean-Claude Ortiz, Directeur Education Apple France ;
- René Valette, ancien Président du CCFD et ancien vice-recteur de l'université catholique de Lyon ;
- Bernadette Angleraud, Agrégée d'histoire, Enseignante à l'université Grenoble I, membre associée du Laboratoire

de Recherche Historique Rhône-Alpes ;

- Michel Coquillon, Vice-président du conseil économique et social (CESE) et de la CFTC ;
- Serge Le Tourneur, délégué général des écoles de production ;
- Laetitia Flye Sainte Marie, Fondatrice et dirigeante de Laet's Mind (cabinet de conseils en audit, formation et ingénierie pédagogique), Experte en ingénierie pédagogie et en formation.

En raison de la Fête des Lumières, qui débutera vendredi 5 décembre au soir, et d'un salon qui se déroule au même moment, les hébergements sur Lyon sont très prisés. Des adresses sont disponibles sur le site de l'UNETP ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Les traditionnels bulletins d'inscription vous seront envoyés prochainement par le biais des « *Nouvelles UNETP* ».

Nous espérons vous retrouver nombreux.

[JPB]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Les élèves n'ont pas seulement une mémoire et des mains mais aussi un cerveau et des intelligences

A notre Congrès, nous aurons le privilège d'accueillir Gervais Sirois. Présentation de l'homme et de l'œuvre qu'il a engagée : « *Si les élèves n'apprennent pas de la façon dont on leur enseigne, il est grand temps qu'on s'interroge et qu'on s'adapte pour leur enseigner de la façon dont ils apprennent.* »



Les élèves n'ont pas seulement une mémoire et des mains mais aussi un cerveau et des intelligences. Créer les conditions qui permettent aux élèves d'apprendre.

Un homme de terrain aux multiples facettes.

Tour à tour, au Canada, enseignant, directeur d'école primaire, directeur des services éducatifs au primaire, coordinateur des services de l'enseignement, Gervais Sirois est un amoureux de la pédagogie. Il s'est engagé dans de nombreux projets, tels que la pratique de la pédagogie ouverte, le pilotage de chantiers pédagogiques en planification de l'enseignement et de l'évaluation, la gestion mentale, la neuropédagogie, l'API, le cerveau et l'apprentissage (synthèse des recherches actuelles en lien avec l'apprentissage), les intelligences multiples, etc... et particulièrement, depuis toujours, à l'aide aux élèves qui ont de la difficulté à l'école et aussi à ceux qui ont de la difficulté avec l'école. Alors qu'il dirigeait une école polyvalente, il a complètement restructuré l'organisation de l'enseignement aux élèves en difficulté et, dans ce cadre, a créé une école alternative qui recherche comment en fonctionnant autrement on peut

garder et sauver des étudiants qui autrement seraient exclus de l'école : « *Opération cœur au ventre !* »...

Puiser à la source des questions pédagogiques et organisationnelles fondamentales.

Son travail l'a particulièrement amené à explorer les travaux sur les Organisations Apprenantes (Senge), sur les Intelligences Multiples (Gardner), sur les Principes des organisations engagées dans l'amélioration continue de la qualité (Dreming, Druker, Covey, Fullan, Barnabé, Glasser, Gossen, etc...).

Des questions et des propositions de réponses au cœur de notre métier.

Quelles sont les conditions à mettre en place pour que tous les élèves puissent apprendre à l'école ? Quelles sont les stratégies à enseigner pour rendre les élèves autonomes dans leurs apprentissages ? Quelles connaissances et habiletés doit posséder l'enseignant pour être en mesure de les faire apprendre ?

Des interrogations proches des professeurs et dont ils témoignent (paroles de professeurs).

Soucieux d'évoluer dans notre enseignement et toujours à la recherche de techniques nouvelles pour combattre l'échec scolaire, nous avons fait intervenir Gervais Sirois dans notre établissement afin de permettre aux enseignants d'avoir une nouvelle ouverture sur les pédagogies à mettre en place pour que chaque élève, avec ses différences, puisse réussir. Gervais Sirois est un homme qui aime et surtout qui désire partager son savoir sur le fonctionnement du cerveau et sur les intelligences multiples. Il s'appuie sur les recherches en neurosciences pour adapter ses connaissances au monde scolaire afin, d'une part, d'aider les élèves dans leur apprentissage et, d'autre part, de permettre aux enseignants d'avoir les outils pour permettre à chaque élève d'avoir la même chance de réussite.

[DC]



VIE DES REGIONS

Délégation régionale Nord Pas de Calais



La délégation régionale Nord Pas de Calais a organisé ses 2^{èmes} Assises de l'ETP le 18 septembre dernier.

Vincent Fléter, le directeur du tout nouveau lycée professionnel Louise de Marillac à Lambersart, a accueilli, dans de magnifiques installations et avec un grand et réel plaisir, toutes les forces vives de l'UNETP.

Bernard Michel, le Président de l'UNETP nationale, était présent pour participer à ce temps fort proposé par la région.



Le but des Assises est d'aborder des réflexions de fond tout en tenant compte des réalités territoriales, économiques, sociales et culturelles de l'académie du Nord Pas de Calais et de ses trois diocèses (Lille, Arras et Cambrai).

Elles permettent aux chefs d'établissement de pouvoir, durant une journée, se poser et prendre de la hauteur (distanciation) par rapport au fonctionnement quotidien de leurs structures.

Cette année, la délégation régionale avait choisi deux thèmes porteurs :

- Le chef d'établissement pilote de ses ressources humaines a été animé avec pédagogie et passion par Frédéric Thiery, Directeur Général des Ressources Humaines du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS) ;
- la 3^{ème} Révolution Industrielle, véritable révolution culturelle, a été exposé par Didier Copin, Manager du Service Environnement et Développement Durable à la Direction des projets CCI Grand Lille, avec compétence et expertise.

Les témoignages éclairants de ces deux acteurs professionnels ont été unanimement appréciés.

Au travers de leurs interventions respectives, ils ont positionné les lycées professionnels et technologiques en dynamique de réflexion et en prospective.

Christophe Leroy, Délégué Régional, insista, tout particulièrement dans son mot de conclusion, sur la nécessité que les chefs d'établissement privilégient dans une réflexion commune les Ressources Humaines et donnent, ainsi, la cohérence nécessaire aux structures de demain en misant, en priorité, sur le capital humain et ses idées.

Face au monde qui se dessine avec cette révolution économique et sociétale, face à cette nouvelle industrie innovante porteuse de valeurs, face à l'évolution des métiers, il propose de mutualiser toutes les ressources de l'ETP en favorisant la logique de réseau et de mutualisation. Le concept « lycée des métiers » est une piste

intéressante pour avancer positivement et avec confiance.

Les bases d'un travail de fond ont été lancées.



En synthèse de cette belle et enrichissante journée, une table ronde a été animée par Vincent Fléter pour relire et définir à l'éclairage des différentes interventions, débats et échanges, des orientations pour adapter l'Enseignement Technologique et Professionnel Régional aux enjeux.

L'ambition de la délégation régionale est d'inventer, avec les chefs d'établissement, un lycée professionnel et technologique en prise avec son temps pour réussir, avec l'ensemble des acteurs de l'ETP régional, à conduire des projets collectifs de plus en plus complexes.

Après les diocèses d'Arras en 2013 et de Lille en 2014, c'est celui de Cambrai qui accueillera les 3^{èmes} Assises de l'ETP qui se dérouleront le jeudi 17 septembre 2015 au lycée Privé Théophile Legrand à Louvroil.



[ChL,
Pour la délégation régionale]

*



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Témoignage d'un Vice-Président de l'UNETP

Déjà, l'année dernière, la première édition a été une réussite grâce au dynamisme de la délégation de la région Nord Pas de Calais. Et c'est tout naturellement que j'ai bloqué dans mon agenda, la date de la deuxième édition au programme alléchant. Dans le bus qui, de la gare Flandres m'amena jusqu'au lycée, j'ai eu de la bonne compagnie. Des élèves, qui ressemblent étrangement aux nôtres, casqués jusqu'aux oreilles, avaient le verbe facile et, en peu de temps, j'ai pu mesurer la bonne ambiance qui règne au lycée Louise de Marillac. Arrivé sur place, pris en charge par les élèves du Bac Pro ARCU, je me suis retrouvé rapidement au milieu des collègues contents de se retrouver.

Après les mots d'accueil et de mise en projet (CAP 2020) du délégué régional, Christophe Leroy, place aux intervenants.

Tout d'abord la GRH, la GPEC, le BOP et la LOLF, le CE et le CHSCT... Frédéric Thiery, DRH du SDIS 59, nous a rappelé que le 1^{er} DRH de l'établissement est le chef d'établissement, que les EAAD sont des outils au service de la gestion des ressources humaines et que les maîtres mots sont : ADHESION, IMPLICATION, RECONNAISSANCE. Autre conseil : pour se ressourcer, il faut se déconnecter !

Notre nouveau président, Bernard Michel, a rappelé avec passion l'utilité de l'Union, l'accompagnement de nombreux dossiers avec un seul objectif, le service aux établissements et aux adhérents.

Après le déjeuner convivial, fidèle aux gens du Nord, Didier Copin de la CCI Nord de France, nous a mis en garde par rapport à la 3^{ème} Révolution Industrielle, de la croissance aux crises plurielles, de la saturation des marchés. Phrase glanée et retenue : « ne soyons pas sous-

traitant mais cotraitant et coacteur ».

Je ne sais si je peux le dire, mais on a l'impression que de bonnes décisions ont été prises dans la Région afin de garantir la pérennité de l'Enseignement Technologique et Professionnel : redistribution des cartes de formation, fusion et mise en réseau...

Un court débat, afin de respecter les horaires annoncés, a permis de mettre en évidence que tous les participants étaient conscients de l'importance du rapprochement entre l'école et l'entreprise, de la valorisation des métiers et surtout de la qualité de l'enseignement à fournir à nos jeunes.

Un grand merci à Vincent Fléter et à son équipe pour l'accueil, la logistique et le bon déroulement de ces assises.

[GS]

Journée régionale des chefs d'établissement Ile de France Mercredi 1^{er} octobre 2014

Les représentants des organisations professionnelles de chefs d'établissement de la Région Ile de France à l'initiative de cette journée voulaient créer un événement régional.

Le thème à cette journée :

**Le changement :
un défi à relever**

a été indiqué dans son accueil par François Combescure, Délégué académique SNCEEL Paris.

Un essentiel, créer du lien

Le chef d'établissement doit avant tout être responsable, donner du sens et tisser du lien. Pascal Balmand, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, rappelle quelques éléments basiques de « tricotage » (tels que connaître chacun, veiller aux

conditions matérielles, sortir de tout notre implicite, piloter par le projet éducatif, piloter par le sens autour du projet,...) mais, avant cela, il fait référence à l'article 146 du Statut de l'Enseignement Catholique : « ... le chef d'établissement s'efforce de fédérer toutes les énergies autour d'un projet commun, garant de l'unité de la communauté éducative... ».



Pour construire une culture, il faut travailler à ce lien entre les savoirs, les personnes, toutes les facettes de l'établissement et

donner du sens à cette rencontre. Il invite les chefs d'établissement à prendre du temps et conclut en précisant que le plus important est la manière de le faire. Etre une personne unifiée, une personne en paix avec elle-même, avec les autres et avec le monde. « Prenez soin de vous et les uns des autres ».

L'importance du comportement des hommes dans la mise en place des changements

Sur la question du comportement, le plus marquant pour Jean-Luc Placet, Président de la fédération Syntec et d'IDHR (Initiative et Développement de la Ressource Humaine), au regard de son expérience, est le



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



respect, l'écoute, l'intérêt, le style pour s'adresser à un élève.

Dans une organisation, quelle que soit sa taille ou son type, la structure, l'organisation, le système de gestion et la culture sont en interaction.

Dans une démarche de conduite de changement, nous avons tendance à nous centrer sur un seul de ces éléments, sur des « changements cosmétiques », cela ne sert à rien !

Il rappelle que la grande piste du changement est la confiance.

Pour susciter la confiance, il faut faire et ne pas promettre ; tenir le cap et jouer la carte de la transparence.

Les difficultés des enseignants face aux changements

Les enseignants manquent de reconnaissance dans leur mission et n'arrivent plus à se reconnaître avec tous ces changements (les réformes, le numérique, la position des parents, les rapports avec la hiérarchie, etc.). Ils sont prêts à entrer dans cette ère nouvelle mais c'est peut-être juste un problème de confiance, souligne Laurence Roger, Présidente du SNEC-CFTC. L'ère numérique doit entrer dans le projet de l'établissement pour aller dans le sens d'une autonomie des apprenants. Sur la question de l'annualisation du temps de

travail, le SNEC-CFTC n'y est pas opposé, mais il faut un travail en concertation et elle conclut par : « le changement, c'est aussi le dialogue social et travailler ensemble ».

Regards croisés sur les missions nouvelles des chefs d'établissement



Aurélia de Saint-Exupéry, Secrétaire générale de l'UROGEC Ile de France, rappelle le rôle extrêmement important des bénévoles qui fait toute la richesse de l'enseignement catholique dans nos établissements. Elle souhaiterait que les établissements communiquent davantage sur les besoins de ces personnes, de leur engagement, sur leur site Internet, et rappelle que l'UROGEC met en place un accompagnement de ces bénévoles dans leur mission.

Le changement est essentiel dans un établissement mais un des freins à ce changement est « le dire mais ne pas faire ». Le monde change (l'élève, les professeurs, les parents, les chefs d'établissement) et pour François David, Président de Formiris, une réflexion d'ensem-

ble sur ce qui nous rassemble, nous amène à l'élève et ce qui nous fait donc construire ensemble, c'est le regard de l'élève.

Gilles Du Retail, l'animateur de cette matinée, rappelle l'importance de ces rencontres entre chefs d'établissement pour échanger dans le respect d'autonomie, d'identité et de coopération. Dans son discours, face à l'enseignement catholique italien le 10 mai dernier, le Pape François dit que le secret est « d'apprendre à apprendre » : tout est dit !

Dans sa conclusion, Vincent Eveno, Délégué Académique UNETP Paris, propose de ne pas conclure car cette journée n'est pas une fin en soi mais un point de départ : l'après-midi est consacré à un moment de détente visite.

Cette première journée a été un succès et montre le besoin de faire « région ».

La présence de 200 chefs d'établissement, accueillis par Benoît Richard de Saint Michel de Picpus à Paris, montre l'intérêt que tous porte à ce genre d'opération...

« PRENONS SOIN DE NOUS ET LES UNS DES AUTRES... »

[VE,
Délégué académique Paris]

Convention des délégués régionaux Mardi 21 octobre 2014

Chaque année, l'UNETP organise plusieurs rencontres nationales avec ses délégués régionaux.

La prochaine convention aura lieu le :

mardi 21 octobre,

en parallèle de la journée d'accueil des nouveaux chefs d'établissement de l'ETP.

Ce moment est primordial pour notre organisation car il y a un double mouvement :

- de la consolidation de l'information nationale auprès des délégués régionaux ;
- des remontées des régions.

Tous ces éléments complètent nos informations afin d'optimiser nos actions auprès des

acteurs de l'ETP au service de nos adhérents.

En conséquence, n'hésitez pas à contacter vos délégués si vous souhaitez faire remonter des informations. Merci pour votre implication.

[BM]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



VIE DES ETABLISSEMENTS

L'enseignement technique privé à l'honneur



Dans le cadre d'une émission culinaire contre le gaspillage alimentaire, le lycée hôtelier Notre Dame de la Providence à Orchies (59) a été sollicité par les 5 chefs présents sur M6 afin de les aider à cuisiner des plats à base de denrées destinées à être jetées car produites à trop haut rendement (1/3 de la production mondiale finit à la poubelle).

Florent Laden est venu visiter le site du lycée afin de constater si l'on pouvait réussir un challenge : cuisiner près de 8000 repas sur place. Après inspection des cuisines, le chef nouvellement étoilé a rencontré les élèves afin de leur exposer le projet. Pour

lutter contre le gaspillage alimentaire, et surtout pour sensibiliser le public, il s'agissait de cuisiner à partir de denrées destinées à la poubelle.

Pour cela, 50 élèves se sont portés volontaires, encadrés par leurs professeurs de cuisine afin de réaliser cet exploit. M6 nous a fait parvenir les denrées et, en deux jours de temps, les élèves ont épluché, coupé et préparé afin que le jour J, tout soit prêt pour la cuisson et la distribution.



La distribution a eu lieu sur la place de l'Opéra à Lille. Temps pluvieux par moment. Heureusement que des chapiteaux se prêtaient à ce temps instable. Lors de la distribution, une foule impressionnante faisait la queue, non seulement pour déguster les plats préparés mais aussi pour se faire prendre en photo avec les chefs présents. Qu'importe,

l'opération de sensibilisation a fonctionné.

Au demeurant, quel bonheur pour un chef d'établissement de voir ses élèves « avec la banane ». La cuisine est déjà une passion pour ces jeunes, et avoir la chance d'approcher et de cuisiner avec leurs modèles, on peut dire qu'ils ont réalisé un rêve.

Outre cela, participer à une action de partage était aussi en adéquation avec le projet pédagogique et éducatif de l'établissement. Si ce n'est déjà fait, une belle expérience de vie à regarder en « replay » sur M6.



[PB,
Chef d'établissement du
Lycée Notre Dame
de la Providence
à Orchies, 59]

Le départ des Sœurs de Don Bosco

Quand la tutelle nous a annoncé le départ des sœurs pour d'autres destinées, les réactions ont été diverses et variées, simples et compliquées à la fois. Révoltées pour certaines, résignées pour d'autres ! En tant que chef d'établissement depuis 20 ans dans la même tutelle, la décision du conseil provincial ne faisait que confirmer ce que je redoutais depuis fort longtemps. D'autres communautés ont été fermées avant la nôtre. « Mais vous n'avez pas de jeunes sœurs

à nous proposer ? Ou alors de jeunes vocations souhaitant apprendre le français au contact d'une population alsacienne colorée ? » Eh bien non, l'une après l'autre, elles s'en sont allées : Sœur Odette, la première, à St Cyr sur Mer chez les sœurs aînées, ensuite Sœur Gaby à Paris, la grande ville, pour rejoindre Sœur Anne-Marie et Sœur Marie-Thérèse, Sœur Alice a retrouvé Sœur Mariette et Sœur Rose à Marseille et Sœur Maria, la dernière arrivée,

est partie rejoindre la communauté Jeanne d'Arc à Thonon les Bains au bord du lac Léman. Il faut vous dire que la moyenne d'âge est effectivement honorable mais n'a pas empêché ces sœurs de se mettre entièrement au service de l'école et de son équipe éducative. D'ailleurs, les élèves, et pas seulement les plus petits, les appelaient mamies, mamama à l'alsacienne ou encore jadati en arabe dialectal.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Les voisines et voisins, ouailles* de la chapelle Saint François de Sales ont largement partagé la tristesse collective. Malgré tout, les célébrations continuent le mardi, mercredi et jeudi soir à 18 heures. Les groupes de prière s'y rencontrent le mercredi et le vendredi à 19 heures. Il me faut rappeler que certain(e)s voisin(e)s étaient enfants lors de l'arrivée des sœurs en 1938 !

Le salésien ne gémit pas sur son temps, il s'active ! Un groupe SAWIO a été constitué afin de rester fidèle à Jean Bosco et à Sœur M-Dominique Mazzarello. SAWIO pour Salesian Wittenheim Organisation (prononcez-le comme vous voudrez...). Oui, je sais, Dominique Savio s'écrit avec un V mais Wittenheim, la cité des sages, s'écrit avec un W et en français les deux se prononcent de la même façon. SAWIO réunit toutes les

composantes de la maison mais aussi les anciens élèves, les coopérateurs, les amis de l'école, la municipalité, la paroisse « *Sel de la Terre* » (bassin potassique oblige), la paroisse salésienne de Mulhouse et nos cousins de Landser, autre établissement de la congrégation.

Une page se tourne et l'histoire continue, le rez-de-chaussée de la maison des sœurs reste un lieu convivial de rencontre dotée d'une bibliothèque réelle et abrite la nouveauté de la rentrée 2014 : une MIJEC, entendez par là « Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique » ouverte dans le cadre du plan Réussite Educative. Oui, nous aussi avons des jeunes qui ne fréquentent plus l'école, en voie de décrochage ou déjà perdus de vue. Dans les CFA, nous avons des apprentis décrocheurs, pardon des apprentis en

rupture de contrat et, pour eux, le Conseil Régional consacre un budget conséquent afin de les accompagner vers de nouvelles formations.

La mission se poursuit, sous d'autres formes, avec une implication plus grande des laïcs et un accompagnement de la tutelle par Régis, son délégué.

[65,
Chef d'établissement
du Lycée Don Bosco
à Wittenheim, 68]

*

*contrairement à une opinion couramment répandue, le mot « ouailles » n'a rien de péjoratif : c'est un mot qui vient du latin « ovacula » et signifie « petites brebis ». Marie-Jo Hazard dans « *une écharpe rouge*, Christian Roussin, prêtre parmi les pauvres ».

INTERNATIONAL

« Erasmus + »

Courant juillet 2014, la commission européenne, dans un communiqué, indiquait que « 270 000 étudiants (un nouveau record) ont bénéficié de bourses de l'Union européenne pour étudier ou suivre une formation à l'étranger en 2012-2013 ».

L'Allemagne, l'Espagne et la France ont été les trois destinations les plus prisées par les étudiants.

La France a, pour sa part, envoyé plus de 35 000 étudiants à l'étranger. Les stages Erasmus en entreprise sont les demandes les plus importantes avec un étudiant sur cinq.

En moyenne, la bourse Erasmus s'élevait à 272 € par mois. Elle est destinée à couvrir une partie des coûts liés à la vie à l'étranger et au voyage.

Le 29 septembre dernier, le programme européen « Erasmus + 2014-2020 » a été officiellement lancé en présence de Androulla Vassiliou, commissaire européenne chargée de l'Éducation et de la Jeunesse, et de François Rebsamen, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

« Erasmus + » regroupe tous les programmes européens dans les domaines de la jeunesse. Il « dispose d'un budget de près de 15 milliards d'euros - auxquels il faut ajouter 1,7 Md€ pour sa dimension internationale - soit 40 % en plus que les programmes précédents ».

En France, d'ici 2020, plus de 500 000 étudiants, jeunes et personnels travaillant dans les domaines de l'éducation, de la

formation et de la jeunesse pourraient bénéficier d'une mobilité.

Le Ministre du Travail a déclaré : « *L'Europe de la mobilité doit aller au-delà des étudiants. Je pense aux apprentis, aux jeunes adultes souhaitant accéder à la formation professionnelle, aux jeunes cherchant un premier emploi* ». Il a également précisé que les jeunes en alternance devaient s'informer, auprès de leur CFA, sur les possibilités de mobilité et les modalités à remplir pour le dossier.

Au regard de ces déclarations et de l'importance du développement de l'international pour nos jeunes et nos établissements, il est important de se mobiliser dès à présent.

[DH]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 607
Appel de cotisations
2014-2015
- N° 608
Congrès UNETP :
programme
- N° 609
Congrès UNETP :
hébergement
- N° 610
L'ETP à l'honneur :
émission TV

EN DROITE LIGNE

Perte d'un téléphone portable confisqué

**Téléphone portable -
Interdiction - Confiscation -
Perte - Responsabilité -
Faute de la victime**

T.A. Marseille, 7 juin 2012, Mlle
X, n° 1003073

Une lycéenne avait saisi le tribunal administratif de Marseille d'une demande d'indemnisation du préjudice résultant de la perte de son téléphone portable à la suite de sa confiscation au cours des épreuves du baccalauréat blanc.

Après avoir admis « que la responsabilité de l'administration [puisse être] engagée en raison de la disparition du téléphone portable de la requérante à la suite de sa confiscation au sein de l'établissement scolaire [fréquenté par la

requérante] », le tribunal a rejeté la demande d'indemnisation.

Il a en effet considéré « que [...] [les agissements de] cette dernière, [qui] a utilisé cet équipement alors qu'il est prohibé par le règlement intérieur de l'établissement et [qui], au surplus, [...] en a fait usage lors du déroulement des épreuves du baccalauréat blanc [ont constitué] des fautes de nature à exonérer en totalité l'administration de sa responsabilité ».

N.B. : Cette solution est contraire à celle retenue par le tribunal administratif de Strasbourg dans un jugement du 17 juin 2008, qui n'a pas été contesté. Le tribunal administratif de

Strasbourg avait en effet considéré qu'en l'absence de toute mesure destinée à en assurer la sécurité, le vol d'un téléphone portable confisqué constituait une faute susceptible d'engager la responsabilité de l'État, sans que « la circonstance que le téléphone ait été confisqué à la suite de la faute commise par [l'élève], qui a utilisé son téléphone portable dans l'enceinte de l'établissement », soit de nature à exonérer l'État de sa responsabilité (T.A. Strasbourg, 17 juin 2008, M. et Mme X, n° 0502193).

[Lettre d'Information Juridique,
Ministère de l'Éducation
Nationale,
N° 174,
avril 2013]

QUESTIONS DU MOIS

Nouvelles modalités pour les stages en entreprise

Question : Dans Le Michelet N° 39, j'ai lu qu'une loi avait été votée introduisant de nouvelles modalités pour les stages en entreprise. Je viens de prendre mes fonctions dans un établissement technique et je veux relire la convention de stage. Est-ce que la convention doit comporter des mentions obligatoires ? L'élève doit-il être signataire de la convention ?

Réponse : Les stages font l'objet entre le stagiaire, l'organisme d'accueil (entreprise, association, etc.) et l'établissement d'enseignement d'une convention tripartite. Les stages doivent être intégrés à un cursus pédagogique scolaire ou universitaire.

La convention de stage, doit donc être signée par :

- le représentant de l'établissement dans lequel est inscrit le stagiaire. Il mentionne sa qualité, le nom et l'adresse de cet établissement ;
- le représentant de l'entreprise (ou de l'organisme) d'accueil, qui mentionne sa qualité, le nom et l'adresse de l'entreprise ;
- le stagiaire, qui mentionne son adresse et l'intitulé complet de son cursus ou de sa formation ; si le stagiaire est mineur, la convention est également signée par son représentant légal.

Par ailleurs, en l'état actuel de la réglementation, les conventions de stage rédigées par les

établissements doivent au minimum comporter les 11 clauses suivantes :

- La définition des activités confiées au stagiaire en fonction des objectifs de formation ;
- Les dates de début et de fin du stage ;
- La durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire dans l'entreprise. La présence, le cas échéant, du stagiaire dans l'entreprise la nuit, le dimanche ou un jour férié doit être indiquée ;
- Le montant de la gratification lorsqu'elle est due (ou décidée en dehors de toute obligation par l'organisme d'accueil) et les modalités de son versement ;



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

CITATION DU MOIS

« Les hommes
sont conservateurs
de ce qu'ils possèdent
et communistes
du bien d'autrui. »

(Malcom de Chazal)



- La liste des avantages offerts, le cas échéant, par l'entreprise au stagiaire, notamment en ce qui concerne sa restauration, son hébergement ou le remboursement des frais qu'il a engagés pour effectuer son stage ;
- Le régime de protection sociale dont bénéficie le stagiaire, y compris la protection en cas d'accident du travail dans le respect de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale ainsi que, le cas échéant, l'obligation faite au stagiaire de justifier d'une assurance couvrant sa responsabilité civile ;
- Les conditions dans lesquelles les responsables du stage, l'un représentant l'établissement, l'autre l'entreprise, assurent l'encadrement du stagiaire ;
- Les conditions de délivrance d'une « attestation de stage »

et, le cas échéant, les modalités de validation du stage pour l'obtention du diplôme préparé ;

- Les modalités de suspension et de résiliation du stage ;
- Les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter, notamment dans le cadre d'obligations attestées par l'établissement d'enseignement ;
- Les clauses du règlement intérieur de l'entreprise applicables au stagiaire, lorsqu'il existe.

Ces mentions obligatoires feront l'objet d'un décret (Code de l'Education Art 124-1). En l'absence de ce nouveau décret les dispositions ci dessus restent applicables...

Après le stage :

Tout élève ou étudiant doit compléter une fiche d'évaluation

de la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme. Ce document n'est pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention de son diplôme. Il est utilisé par l'équipe pédagogique pour la validation ultérieure des lieux de stage. Un lieu de stage, qui n'apporterait pas une qualité d'accueil suffisante, pourrait ne pas être validé pour les promotions suivantes.

*

NB : Les règles applicables figurent principalement aux articles L. 124-1 à L. 124-20 du code de l'éducation ; elles ont été modifiées en dernier lieu par la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 citée en référence. Pour la mise en œuvre de plusieurs dispositions de cette loi, des décrets d'application sont attendus.

Le temps partiel en CFC / CFA

Question : Quel texte dois-je appliquer pour les personnels relevant de la convention collective CFC-CFA pour les questions concernant le temps partiel ?

Réponse : L'arrêté d'extension du 13 mai 2014 prévoit que l'accord sur le temps partiel du 18 octobre 2013, dont l'UNETP

est signataire, s'applique aux établissements techniques ouverts au bénéfice de la loi du 25 juillet 1919 (art. L.441-10 du code de l'éducation), y compris les CFC/CFP et CFA/UFA dont les personnels relèvent de la Convention collective nationale du travail du personnel enseignant, formateur et maître professionnel des centres de

formation continue, et des centres, sections et unités de formation par apprentissage, intégrés à un établissement d'enseignement technique privé ou communs à plusieurs établissements d'enseignement technique privé et des écoles de production (IDCC 2152) [cf. « Nouvelles UNETP » N° 600 du 05.06.14].

*

Merci d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue à :

lemichelet@unetp.org

Votre avis nous intéresse.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques et suggestions à :

lemichelet@unetp.org